



Lettre

Titre Révision annuelle des formulaires servant à produire les états financiers des sociétés d'assurance vie et de secours mutuels et de leur guide de production pour 2025

Date 27 octobre 2025

Secteur Succursales de sociétés d'assurance étrangères
Sociétés d'assurance vie et de secours mutuels

Table des matières

Propriétés du document

Relevé annuel et relevés trimestriels Vie et guide de production

Relevé trimestriel supplémentaire Vie

Supplément annuel et relevé trimestriel afférents au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (TSAV)

Révisions apportées aux attestations quant à l'assurance fournie par les relevés – TSAV et test de suffisance de la marge d'assurance vie (TSMVA)

Règles de validation

Renseignements supplémentaires

• **Destinataires :**

- Chefs de la direction et agents principaux, sociétés canadiennes d'assurance vie et de secours mutuels fédérales et succursales canadiennes de sociétés d'assurance vie et de secours mutuels étrangères

• **Signataire :**

- Andrew Miller
Dirigeant principal des données

Des modifications ont été apportées aux relevés réglementaires et aux instructions du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) ainsi qu'aux relevés et au guide de production du BSIF pour l'exercice 2025-2026.

Relevé annuel et relevés trimestriels Vie et guide de production

Aucune modification n'a été apportée au relevé trimestriel des états financiers de base Vie (LF1), au relevé de surveillance trimestriel Vie (LF2) ni au relevé de surveillance annuel Vie (LF3) pour le quatrième trimestre de 2025 et le premier trimestre de 2026. En revanche, le relevé provincial Vie (LFPROV) a fait l'objet d'une révision pour le quatrième trimestre de 2025.

Les gabarits, instructions et autres documents connexes en vigueur peuvent être consultés sur le site Web du BSIF, sous [Guides de production des relevés financiers – Relevés et instructions des sociétés d'assurance vie](#). Un résumé de toutes les modifications se trouve à la [section VI](#) du guide de production.

Relevé trimestriel supplémentaire Vie

Aucune modification n'a été apportée au gabarit ou au guide de production du relevé trimestriel supplémentaire Vie (LF4) pour le quatrième trimestre de 2025 et le premier trimestre de 2026.

Supplément annuel et relevé trimestriel afférents au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (TSAV)

Des modifications ont été apportées au relevé trimestriel afférent au TSAV (LCQ) et au guide de production connexe pour le premier trimestre de 2026. En revanche, aucune modification n'a été apportée au supplément annuel afférent au TSAV (LCA) pour le quatrième trimestre de 2025.

Les principales modifications de cette nouvelle version concordent avec la publication de la ligne directrice [Régime au regard des normes de capital visant les expositions sur crypto-actifs \(assurance\)](#), qui entre en vigueur le 1er janvier 2026.

Les gabarits, instructions et autres documents connexes peuvent être consultés sur le site Web du BSIF, sous [Guide de production des relevés afférents au TSAV de 2026](#) | Bureau du surintendant des institutions financières.

Révisions apportées aux attestations quant à l'assurance fournie par les relevés – TSAV et test de suffisance de la marge d'assurance vie (TSMVA)

Aux termes de la [ligne directrice du BSIF sur l'assurance fournie par les relevés](#), qui est entrée en vigueur en novembre 2022, des attestations doivent être produites à l'égard de tous les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité (les attestations), s'il y a lieu, dans un relevé non structuré transmis au moyen du Système de déclaration réglementaire (SDR). Ces attestations comprennent celle de la haute direction, l'opinion d'un auditeur interne et l'opinion d'un auditeur externe.

À compter du quatrième trimestre de 2025, la page d'attestation du relevé afférent au TSAV/TSMVA sera révisée de manière à inclure les trois attestations. Pour chaque attestation, la page d'attestation ainsi que les pièces jointes complémentaires (par exemple, signature, opinion de l'auditeur, rapport de l'auditeur, sommaire des erreurs non ajustées) doivent être transmises au moyen du SDR dans un même fichier non structuré (par exemple, un fichier PDF ou un dossier compressé).

De nouveaux codes seront ajoutés dans le SDR pour produire chaque attestation séparément. Pour savoir quel code utiliser, se reporter aux codes d'identification du BSIF sur les pages d'attestation. Ces codes correspondent à ceux indiqués entre parenthèses après les titres des relevés sur la page [Rapports exigés des sociétés d'assurance vie et de secours mutuels](#) du site Web.

Règles de validation

Toute révision apportée aux rapports sur les règles de validation sera signifiée au moyen du SDR, puis publiée sur le site Web du BSIF.

Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre chargé de surveillance au BSIF. Si vous avez des questions sur la façon de remplir ou de produire les relevés financiers, veuillez communiquer avec l'Administration des relevés, par téléphone au 613-991-0609, ou par courriel à l'adresse RRSupport-SDRsoutien@osfi-bsif.gc.ca.